

**COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021**

Membres en exercice	14
Membres présents	9
Pouvoirs	1
Votants	10
Date de convocation	12 octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

**Présents :** ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, BRILLANCEAU Matthias, CHABAUTY James, LERICHE Benoît, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan

**Excusés/absents :** COMTE Joël, VUAILLET Laurent, GIN Anne-Marie, PAILLOUX Danièle, MAURIN Nathalie

**Pouvoir :** COMTE Joël a donné pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

**Secrétaire :** Monsieur ROULAUD Jean-Jacques est désigné secrétaire de séance.

**Délibération n°60– 19.10.2021 : Décision modificative n°2 (ouverture de crédits)**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)
<b>Fonctionnement</b>				
D-6817 : Dotations aux prov pour dépréciation des actifs circulants	0,00	3 200,00	0,00	0,00
<b>Total D-68 Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>3 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-73223 : Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	0,00	0,00	0,00	3 200,00
<b>Total R-73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 200,00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>3 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 200,00</b>
<b>Total général</b>	<b>3 200,00</b>		<b>3 200,00</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°2 pour les ouvertures de crédits ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

**Délibération n°61– 19.10.2021 : Décision modificative n°3 (ouverture de crédits mise en sécurité du rempart)**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)
<b>Fonctionnement</b>				
D-023 : virement à la section d'investissement	0,00	6 000,00	0,00	0,00
<b>Total D-023</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-73223 : Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	0,00	0,00	0,00	6 000,00
<b>Total R-73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
<b>Investissement</b>				
R-021 : virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	6 000,00
<b>Total R-021 : virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
R-1321 : Etat et établissement nationaux	0,00	0,00	0,00	5 008,00
<b>Total R-13 : subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>5 008,00</b>
D-2315-14 : Remparts du donjon- sécurisation et aménagement	0,00	11 008,00	0,00	0,00
<b>Total D-23 : immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>11 008,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>11 008,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 008,00</b>
<b>Total général</b>	<b>17 008,00</b>		<b>17 008,00</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°2 pour les ouvertures de crédits ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

**Délibération n°62– 19.10.2021 : Inscription à l'article D 6817 pour provision**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que la trésorerie de Mansle a transmis un bordereau de situation concernant le locataire du logement communal situé au rez-de-chaussée du 38 avenue des Avenaux (M. X). Ce locataire a quitté le logement. Le recouvrement des loyers dus est peu probable. Le montant dû est de 3 199,99 euros.

Le comptable propose de provisionner l'article 6817 du budget 2021.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- Valide le provisionnement de l'article 6817 pour un montant de 3 200,00 euros.
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

#### **Délibération n°63– 19.10.2021 : Devis fauchage hippodrome**

Monsieur le maire explique que le centre équestre n'est plus occupé depuis août 2021. Afin d'entretenir le site de l'hippodrome, il y a lieu de mettre en place une opération de fauchage. Monsieur le maire propose le devis suivant :

Entreprise	Prix H.T. (€)	Prix T.T.C. (€)
Nicolas Couturier	380,00	456,00

Le devis ci-dessus correspond à un passage pour une superficie de deux hectares. Il est prévu trois passages par an.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Valide de devis ci-dessus (Entreprise Nicolas Couturier pour 380,00€ H.T. par passage).
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

#### **Délibération n°64 – 19.10.2021 : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale/Agility Club des Vallées**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'Agility Club des Vallées utilise une partie d'une parcelle communale (cadastrées section C, numéro 1462) pour ses activités. Il rappelle que cette utilisation est formalisée par une convention qui prend fin le 31 décembre 2021. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident le renouvellement de la convention.
- Autorisent monsieur le maire à signer la convention en annexe.

#### **Délibération n°65 – 19.10.2021 : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale/CJM**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le Cercle des Jeunes (CJM) utilise une partie d'une parcelle communale (cadastrées section C, numéro 1462) pour ses activités. Il rappelle que cette utilisation est formalisée par une convention qui prend fin le 31 décembre 2021. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident le renouvellement de la convention.
- Autorisent monsieur le maire à signer la convention.

#### **Délibération n°66 – 19.10.2021 : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale/Entente Sportive Montignac**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'Entente Sportive Montignac utilise une d'une parcelle communale (cadastrées section E, numéros 15 et 55) pour ses activités. Il rappelle que cette

utilisation est formalisée par une convention qui prend fin le 31 décembre 2021. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident le renouvellement de la convention.
- Autorisent monsieur le maire à signer la convention.

**Délibération n°67 – 19.10.2021 : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal (Montignac-Charente-Loisirs)**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'association Montignac-Charente-Loisirs utilise le local de l'ancienne cantine (cadastrée section C numéro 1034) pour ces activités. Il rappelle que cette utilisation est formalisée par une convention qui prend fin le 8 septembre 2021. Il propose au conseil municipal de renouveler la convention à compter de ce jour, et jusqu'au 31 décembre 2021.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident les termes de la convention.
- Autorisent monsieur le maire à signer la convention.

**Délibération n°68 – 19.10.2021 : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal (Montignac-Charente-Loisirs)**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'association Montignac-Charente-Loisirs utilise le local de l'ancienne cantine (cadastrée section C numéro 1034) pour ces activités. Il rappelle que cette utilisation est formalisée par une convention qui prend fin le 31 décembre 2021. Il propose au conseil municipal de renouveler.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Valident les termes de la convention.
- Autorisent monsieur le maire à signer la convention.

**Délibération n°69 – 19.10.2021 : Fonds de concours/ études de l'appareillage commercial**

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil d'un courrier du président de la Communauté de Communes Cœur de Charente concernant le lancement des études de l'appareil commercial réalisées par la CCI.

La convention de fonds de concours, avec la clef de répartition approuvée par le conseil communautaire en date du 23 septembre 2021 (voir annexe), doit faire l'objet d'une délibération.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorisent monsieur le maire à signer la convention.

**Délibération n°70 – 19.10.2021 : Proposition de rétrocession de parcelles par LISEA à la commune de Montignac-Charente**

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil d'un courrier de Segat/Lisea concernant la vente de parcelles inutilisées à la maintenance et à l'activité de la LGV. Les parcelles figurent sur le plan joint. Selon la typologie des terrains disponibles, le prix de vente est comme suit :

Parcelles à l'état de friche	500€/hectare
Parcelles boisées	1 000€/hectare
Parcelles agricoles	2 250€/hectare (prix de marché par région agricole avec un abattement de 50%)

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Décident de ne pas acheter les parcelles figurant sur le plan, car elles ne présentent pas d'intérêt pour la commune.
- De faire le nécessaire pour que les agriculteurs riverains des parcelles soient informés de la démarche de Segat/Liséa.

### Questions et informations diverses

**Campagne de capture de chats :** monsieur Jean-Jacques ROULAUD informe le conseil qu'une campagne de capture de chats se déroulera sur le territoire communal du 3 novembre au 20 novembre 2021 inclus.

**Cérémonies du 11 novembre :**

10h30 place Taillefer

11h00 au cimetière de Chebrac

**Randonnée octobre rose :** départ le dimanche 27 octobre à 10h00, à la place Taillefer.

**Régionale d'élevage de la RACP :** une réunion amateur des chiens des Pyrénées se tiendra sur le site de Marchot le dimanche 8 mai 2022.

**Cantine scolaire :** une réunion d'information sur le fonctionnement du temps du repas est organisée le vendredi 12 novembre à 18h00. Les parents recevront un mot dans le cahier de leur enfant. Ils sont priés de confirmer leur présence.

**Chantier-formation qualifiant « match pour l'emploi » :** une réunion d'information est organisée le mercredi 20 octobre de 13h00 à 14h00 au stade de football de Montignac-Charente. Cette formation permettant aux apprenants de découvrir différents métiers du bâtiment.

**Remerciements :** la section FNCR remercie la commune pour la subvention 2021.

Monsieur le maire lève la séance à 20h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : semaine 47 ou 48.